



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du mercredi 28 mars 2018

Présents : 31

Le vingt huit mars deux mille dix huit à 16h31, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Monsieur TONELLI, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Monsieur PERRIER, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Madame AGUILLON, Madame CASAGRANDE, Madame BROTONS, Maître VIDAL, Madame CASSAR, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur GIMENEZ, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

Procurations : Madame Viviane THIRY à Monsieur André MERCHEYER, Monsieur Philippe GUINET à Monsieur Denis PERRIER, Madame Sylvie MAHIEU à Madame Béatrice BROTONS, Madame Jocelyne CAPRILE à Madame Fabiola CASAGRANDE, Docteur Bruno ROURE à Madame Régine AGUILLON, Monsieur Gil BAISSAT à Monsieur Jean-Philippe PASTOR.

Absents :

Excusés :

Arrivé(es) en cours de séance : 16h37 Madame Cassar avant le vote de la délibération n°1 ; 16h48 Maître Kuntz avant la délibération n°2, à donné procuration à Maître Vidal pour le vote de la délibération n°1 ; 17h03 Monsieur Navarro avant le vote de la délibération n°3.

Départ(s) en cours de séance : MME AGUILLON APRES VOTE A 18H03 , M. PASTOR APRES VOTE A 18H06

Avant le début du conseil municipal, une minute de silence a été demandée par Monsieur le Maire en l'honneur de Monsieur Arnaud BELTRAME et Madame Mireille KNOLL.

Secrétaire de Séance : Madame CASAGRANDE

Clôture de la Séance : 18h16

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15210

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 22 FEVRIER 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Avant le début du conseil municipal, une minute de silence a été demandée par Monsieur le Maire en l'honneur Monsieur Arnaud BELTRAME et Madame Mireille KNOLL.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15211

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 22 FEVRIER 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15212

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

**9 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur
Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien**

Monsieur Navarro, Madame Bergeot-pennacchio , Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2018 avec reprise
anticipée des résultats de l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé
ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section
de fonctionnement de 53 678 268,44 € et pour la section
d'investissement de 32 292 307,16 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15213

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE DES PORTS
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

9 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot-pennacchio, Monsieur Tamburi
DECIDE

D'ADOPTER Le budget Primitif du Budget Annexe des Ports pour l'exercice 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 2 211 576,28 € et pour la section d'investissement de 1 804 972,88 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15214

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE

D'ADOPTER Le budget Primitif Annexe des Transports pour l'exercice 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 578 671,55 € et pour la section d'investissement de 166 049,32 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15215

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE

D'ADOPTER Le budget Primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 132 983,23 € et pour la section d'investissement de 76 762,42 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15216

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIMINUER Pour 2018, le taux de la taxe sur le foncier bâti à 22,14

DE Pour 2018, le taux de la taxe d'habitation à 13,46

MAINTENIR Pour 2018, le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 42,04

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15217

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions **FINANCES**

MME QUIN ET M. FABRE ne prennent pas part au vote

M. LE MAIRE PROPOSE DE MODIFIER LE MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DE SIX FOURS DE 7000 € A 8000€ ET POUR L'ASSOCIATION SIX FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB DE 55 000 € A 60 000€, CE QUI A ETE ACCEPTE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE SAUF 6 CONTRE

Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, pour les subventions aux associations MUSICUS et FNACA

DECIDE

DE FIXER

Le montant des subventions locales pour l'année 2018 telles que détaillées dans les tableaux en annexe pour un montant de 448 882 euros (Quatre cent quarante huit mille huit cent quatre vingt deux euros) se décomposant ainsi :

- 436 582 euros (subventions annuelles)

- 12 300 euros (subventions exceptionnelles)

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15218

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions **SPORTS, JEUNESSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

1 abstention Monsieur Navarro

Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien votent néanmoins contre la convention d'objectif ASSOCIATION MUSICUS

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous:

- COMITE DES FETES,
- ASSOCIATION VOYAGES ET LOISIRS CULTURELS,
- CULTURE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS,
- CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS,

- RUGBY CLUB SIX-FOURNAIS,
- SIX-FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB,
- YACHT CLUB DE SIX-FOURS,
- ASSOCIATION MUSICUS

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15219

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 VILLE DE LA SEYNE / MER

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de La Seyne sur mer au titre de l'année scolaire 2016 -2017, soit : 34 379,02 € (TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS ET DEUX CENTIMES)

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au Budget Principal de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15220

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS COMMUNALES AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS, AU BUDGET DU CCAS ET AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES - ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Au titre de l'exercice 2018 :
1/ au budget annexe de la régie des transports une subvention d'un montant de 559 000 €
2/ au budget du CCAS une subvention de 888 850 €
3/ à la Caisse des Ecoles une subvention de 120 000 €

DE DIRE Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15221

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention de fonctionnement pour l'année 2018, d'un montant de :
11 800 euros pour l'association « Les Chérubins »
6 400 euros pour l'association « Les Gros Câlins »

11 800 euros pour l'association « Câlins et Galipettes »

D'APPROUVER Les termes des conventions avec les trois associations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15222

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE D'UN EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE AVEC PETITE RESTAURATION SITUÉE SUR L'ILE DU GAOU DANS LE CADRE DU POINTU FESTIVAL LES 7 ET 8 JUILLET 2018.

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un emplacement sur le domaine public communal situé sur l'île du Gaou pour l'installation et l'exploitation d'une buvette avec petite restauration pendant le Pointu Festival les 7 et 8 Juillet 2018 selon les modalités ci-dessus

DE FIXER Le montant minimum de la redevance à 5 000 euros.

D'ADOPTER Les termes du règlement de consultation et ses annexes ainsi que la convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15223

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE D'UN ELU

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

M. MERCHEYER ne prend pas part au vote,

M. TAMBURI ne souhaite pas prendre pas part au vote

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

1 abstention Monsieur Navarro

DECIDE

D'ACCORDER La protection fonctionnelle sollicitée par M. André MERCHEYER, Adjoint au Maire pour les faits cités ainsi que pour les suites éventuelles.

D'AUTORISER L'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de cette protection fonctionnelle.

DE DIRE Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15224

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION DE PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'EPS DES COLLEGES REYNIER ET FONT DE FILLLOL

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

1 contre, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer

DE PRECISER Les tarifs horaires suivants :

Gymnase : 10 € (DIX EUROS)

Stades : 13 € (TREIZE EUROS)

Piscine Municipale : 55 € (CINQUANTE CINQ EUROS)

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15225

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

FÊTE DE LA JEUNESSE 2018 - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les différentes associations dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2018.

DE DIRE Que les différents partenaires interviendront à titre gratuit.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15226

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION DU 12 MARS 2007

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention de dématérialisation du 12 mars 2007.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15227

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE 45 M² POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CANOE KAYAK ET STAND UP PADDLE - LES CHARMETTES

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution du local de 45

m² situé aux Charmettes, section BI N°135 pour l'exploitation d'une activité de location de canoë-kayak et stand up paddle à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ANS, selon les modalités ci-dessus.

DE DIRE Que la redevance sera fixée conformément à la délibération n°13053 du 17 décembre 2010, tarif applicable aux locaux démontables appartenant à la Ville.

D'ADOPTER Les termes du règlement de consultation et son annexe ainsi que la convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15228

RAPPORTEUR : Joseph MULE

ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELECVAR) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE - AVENUE JOSEPH RAYNAUD - DOSSIER N° 1355

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au profit du Syndicat SYMIELECVAR d'un montant de 32 500,00€ dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux avenue Joseph Raynaud.

DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal de la Ville – exercice 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15229

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'UN JARDIN PROPRIÉTÉS DE L'EPF PACA SISES 479 ET 437 ROCADE DES PLAYES POUR LE SERVICE AJIR-

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE que l'EPF PACA consent à mettre à disposition de la commune des locaux situés 479 Rocade des Playes et un jardin sis 437 Rocade des Playes pour l'accueil du service AJIR

DE FIXER en accord avec l'EPF PACA la durée de la mise à disposition **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15230

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

REPLACEMENT DE M. TAMBURI A LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME-TRAVAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE De procéder au scrutin secret

DE DECLARER Élus pour siéger a la commission urbanisme-travaux
Mme BERGEOT-PENNACCHIO à 28 voix sur 39

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15231

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE AU PALAIS DES SPORTS DE LA COUDOULIERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un local de stockage au Palais des Sports de la Coudoulière ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15232

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DES CLOTURES AU CENTRE AERE JAUMARD POUR LA SECURISATION DU SITE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement des clôtures au centre aéré Jaumard pour la sécurisation du site ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15233

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN GARAGE EN SALLE D'ACTIVITES AU CENTRE AERE JAUMARD - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la réalisation du projet d'aménagement d'un garage en salle d'activités au centre aéré Jaumard ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15234

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE RAVALEMENT DES FACADES A LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES FARAUT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le ravalement des façades à la résidence pour personnes âgées Faraut ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15235

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES A LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES FARAUT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement de menuiseries à la résidence pour personnes âgées Faraut ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15236

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE POUR LE POSTE DE POLICE MUNICIPALE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un sas de sécurité pour le poste de police municipale ci-

annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15237

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT B DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LELIEVRE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité du bâtiment B de la résidence pour personnes âgées Lelièvre ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°15238

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

DONATION JEAN CHARASSE

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER La donation

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°15239

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOI

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

DECIDE

DE MODIFIER Le tableau des effectifs de la Ville de Six Fours Les Plages par la création du poste suivant à compter du 1er avril 2018 :
- Rédacteur Territorial

DE DIRE Que cet emploi sera pourvu conformément à la législation en vigueur.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°15240

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CARTES SCOLAIRES 2018 / 2019 : FERMETURES DE DEUX CLASSES _ ECOLE MATERNELLE REYNIER ET ELEMENTAIRE CONDORCET

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE un avis défavorable aux mesures de fermetures de classes sur l'école maternelle REYNIER et l'école élémentaire CARREDON énoncées par
DONNER Monsieur l' Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

DEMANDE de surseoir à la fermeture de classe de l'école élémentaire Eugène MONTAGNE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°15241

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

VENTE A LA SOCIETE CIFP DES PARCELLES BATIES CADASTRÉES SECTION AL N° 434, AL N°435, AL N°444, AL N°975, AL N°1205, AL N°1207 ET AL N° 1210 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 6749 M² SISES AVENUE DE LA MER APPARTENANT A LA COMMUNE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ENVIRON 130 LOGEMENTS EN MIXITE SOCIALE DONT ENVIRON 60 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 70 EN ACCESSION LIBRE - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot-pennacchio,

1 abstention Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ACCEPTER des parcelles bâties d'une superficie totale de 6749m² appartenant à la
L'OFFRE Commune, cadastrées AL n°434, AL n°435, AL n° 444, AL n° 975, AL
D'ACHAT n°1205, AL n° 1207 et AL n° 1210 afin d'y réaliser, après démolition des constructions existantes, un programme d'environ 130 logements dont environ 60 logements locatifs sociaux et 70 logements en accession libre, au prix de 5 200 000€ (CINQ MILLON DEUX CENT MILLE EUROS).

La vente sera établie au profit de la Société CIFP Promotion, représentée par Monsieur LAYANI Cyrille ou de toute société qui s'y substituerait.

D'AUTORISER le Maire de signer la promesse d'achat et l'acte authentique de vente qui seront dressés en l'étude de Maître Thibault MUGARRA-SELBERT,

Notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

DE DIRE

que le montant de la dite vente sera inscrit en recette du budget communal.

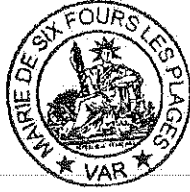
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h16.

Le Secrétaire de séance



Madame Casagrande



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Jean-Sébastien VIALATTE

